

Règlement « Casting des petits loulous »

Article 1

La Société 3 SUISSSES France organise sur la page officielle de 3 Suisses sur facebook.com <http://www.facebook.com/3suisses> en France métropolitaine du 25 Février au 17 Mars 2014 un concours gratuit intitulé « Casting des petits loulous ».

Article 2

Ce concours est ouvert aux enfants âgés de :

- 3 mois à 3 ans
- 4 à 6 ans
- 7 à 10 ans

Sont exclus de la participation les enfants du personnel de la société 3 SUISSSE France et des membres de leur famille.

Les participants ne peuvent tenter leur chance qu'une seule fois et un seul gagnant par foyer pourra être désigné.

Article 3

Pour déposer la candidature de son enfant, au moins un parent de chaque enfant doit être fan de la page officielle de 3 SUISSSES sur facebook et remplir un bulletin en ligne en renseignant ses nom, prénom, email, son code postal. Il doit s'agir du représentant légal de l'enfant.

Le parent devra également renseigner les prénoms et date de naissance de l'enfant.

Dans le cas où les parents sont séparés ou divorcés, celui qui a l'autorité parentale doit donner son accord pour la participation au concours. Si l'autorité parentale est conjointe, le parent qui inscrit l'enfant doit avoir obtenu l'accord de l'autre parent. En aucun cas la responsabilité de 3 Suisses ne pourra être recherchée de ce fait.

Le parent devra joindre une photo récente de son enfant au format jpg, ne dépassant pas la taille de 4 Mo par fichier.

Les participants s'engagent à fournir les photographies de leurs propres enfants, ces photographies devant être libres de droit. Les participants garantissent la Société 3 SUISSSES France de tout recours à cet égard. Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci dessus sera rejetée. Il en sera de même en cas d'inscription incomplète ou comportant de fausses indications.

Article 4

Les gagnants de chaque catégorie seront désignés comme suit (2 étapes) :

Catégorie 3 mois- 3 ans :

*1 gagnant sera désigné par tirage au sort effectué par le Département Juridique parmi le top 10 désigné par les votes des internautes fans de la page Facebook de 3 Suisses (un vote par compte FB)

*1 gagnant sera désigné par un jury de professionnels 3 SUISSSES

Catégorie 4- 6 ans :

*1 gagnant sera désigné par tirage au sort effectué par le Département Juridique parmi le top 10 désigné par les votes des internautes fans de la page Facebook de 3 Suisses (un vote par compte FB)

*1 gagnant sera désigné par un jury de professionnels 3 SUISSSES

Catégorie 7- 10 ans :

*1 gagnant sera désigné par tirage au sort effectué par le Département Juridique parmi le top 10 désigné par les votes des internautes fans de la page Facebook de 3 Suisses (un vote par compte FB)

*1 gagnant sera désigné par un jury de professionnels 3 SUISSSES

Chaque personne pourra voter une seule fois pour chaque photo, pendant toute la durée du jeu. Elle peut néanmoins voter pour autant de photos qu'elle le souhaite.

Article 5

Les gagnants remporteront chacun :

- 1 shooting professionnel réalisé dans les locaux de Quai de l'Image (28 rue du Gaz, 59170 Croix) les 23 ou 30 Avril. Aussi, les gagnants acceptent de se rendre disponibles à l'une de ces dates. A défaut, leurs lots seraient perdus et attribués à un autre participant.
- 1 CD du shooting comprenant au minimum 10 photos

Les frais de déplacements des gagnants et d'un accompagnant jusqu'au lieu du shooting pourront être pris en charge par 3 SUISSSES sur justificatifs, dans la limite de 550 euros.

Ces cadeaux ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 6

Les parents des enfants gagnants autorisent la publication des nom, prénom de leur enfant et du nom de la ville où ils habitent. Par ailleurs, les photos des gagnants pourront être diffusées sur le site de 3suisses www.3suisses.fr ainsi que sur les pages de ses réseaux sociaux, ce que les participants acceptent.

Article 7

La Société 3 Suisses France ne saurait encourir la moindre responsabilité si le concours devait être totalement ou partiellement modifié en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. La Société 3 Suisses France ne pourrait notamment pas être tenue pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement du réseau Internet.

Pour respecter l'équité de chance entre tous les Participants, 3 SUISSSES peut à tout moment du jeu, vérifier la qualité des votants et les modalités d'exécution de leurs votes. Dans ce cadre, elle se réserve le droit de supprimer la participation des internautes dont les votes sont issus de procédés frauduleux ou non conformes à l'esprit du concours. Par ailleurs, il est précisé que la création de multiples comptes facebook visant à accroître le nombre de votes ou à multiplier le nombre de participations est formellement interdit et pourra entraîner la suppression de la participation du fraudeur.

Article 8

Les gagnants seront informés par courriel et / ou par téléphone à l'adresse et / ou au numéro indiqué lors de leur inscription. Ils devront répondre et accepter leur lot dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification du gain. A défaut de réponse dans le délai susvisé, leur lot sera perdu et un nouveau gagnant sera désigné.

Article 9

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement des données vous concernant. Pour l'exercer, écrivez à 3 Suisses 59 346 Croix cedex en indiquant vos nom, prénom, adresse et le cas échéant votre numéro de client et en joignant la copie de votre pièce d'identité.

Article 10

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître N.E. Szypula, Huissier de justice, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert à Roubaix.

Le règlement complet de ce concours sera adressé gratuitement sur demande à 3 Suisses France, 12, rue de la centenaire 59170 Croix (Timbres de demande de règlement, remboursés sur demande au tarif lent en vigueur).